

---

# 2017 07 07 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents : Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Francis Dutech, Éric Rollandin.

Excusés : Jacqueline Darolles, Jacques Esparseil, José Moulis, Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance : M. Francis Dutech

**La séance est ouverte à 21h00**

## 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal des 29 mars et 13 avril 2017

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance des comptes rendus des précédentes réunions.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces comptes-rendus.**

## 2. Délibérations

### 2.1 Convention SDEG

Il s'agit de créer une centrale d'achat pour l'électricité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'accord pour la signature de la convention.**

### 2.2 Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée d'enquêtes publiques

Les enquêtes publiques nécessitent une mise à disposition dématérialisée.

La communauté de communes a proposé de créer un site avec une plate-forme dédiée pour les communes adhérentes et pour elle-même.

Il est possible qu'à l'avenir, ce site soit aussi utilisé pour les appels d'offre.

La commune de Noilhan doit se positionner sur l'adhésion à cette plate-forme.

**Le coût est inférieur à 100 € par an.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion à cette plateforme.**

## 3. Recensement de la population 2018

Le recensement est prévu du 18 janvier au 17 février 2018. Ce recensement s'effectuera de manière dématérialisée dans la plupart des cas.

**Le Conseil Municipal suivra cette mise en place avec attention.**

## 4. Préparation de la réunion de travail sur l'étude de l'aménagement et du devenir du village et de la commune

Le cabinet Atelier Urbain, représenté par Monsieur Séguy, viendra rencontrer l'équipe municipale le 18 juillet à 9h30.

Une approche des besoins de la commune est à prévoir : animation du village, devenir pôle d'attraction pour les jeunes, attraction pour des acteurs économiques, sécurisations des zones à forte population, actions pour les associations, salle des fêtes, réserve foncière, espace sportif, espace pour les enfants, espace coopératif...

**Le Conseil Municipal acte cette action et sera proactif dans les échanges.**

## 5. Mise à jour du tableau de décharge des clés des bâtiments communaux

Les personnes détentrices de clés signeront une convention de mise à disposition. Il s'agit notamment de pourvoir les responsables de structures associatives afin qu'ils disposent d'une autonomie. Toutefois, en prévision de l'occupation de locaux (réunions, manifestations diverses) chacun devra s'assurer de ne pas être en conflit avec des événements planifiés.

Le détenteur aura des devoirs : responsabilité, non duplication et obligation de restitution en fin de mandat, demande d'utilisation de la salle pour un événement ou pour une utilisation en interne de l'association...

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la procédure.**

## 6. Positionnement communal sur les transferts de police

Les nouvelles compétences communautaires intègrent l'accueil des gens du voyage et la gestion des déchets ménagers. Dans cette logique, le pouvoir de police doit être transféré à la communauté de communes.

**Le Conseil Municipal valide le transfert de police (3 pour, 2 abstentions, 2 contre).**

## 7. Suivi des actions en cours

Les bancs de l'église ont été installés

Actions en cours :

- l'arrosage intégré,
- la réalisation d'un plan des réseaux des conduites,
- l'adressage,
- la coupe et la plantation des bois,
- l'achat de tables pour la salle des fêtes,
- l'accessibilité à la salle des fêtes et à l'église,

**Le Conseil Municipal suit ces actions**

## 8. Comptes rendus des réunions

### 8.1 Savès en Gascogne

L'association compte 61 membres. Les comptes sont positifs. Le Président est démissionnaire.

### 8.2 1, 2, 3 Soleil

L'association est déficitaire. Le siège social est transféré à Lombez. Le bureau est démissionnaire.

### 8.3 Conseil d'école

Les effectifs sont stables. La discussion est ouverte sur le temps d'école 4 jours ou 4,5 jours.

## Informations et questions diverses

### Etat de catastrophes naturelles

Il a été promulgué au Journal Officiel du 7 juillet. Les dégâts doivent être signalés sous 10 jours

### 14 juillet

Des manifestations sont prévues à Samatan et Lombez.

### Bureau de vote

Le bureau de vote sera positionné dans la salle du Conseil Municipal. Un moment de convivialité sera maintenu à la salle des fêtes après le dépouillement.

**L'ordre du jour est épuisé : il est 0h45.**